

## AVIS DU CSRPN EMIS EN 2014

### CSRPN du 18 avril 2014

#### *- Validation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2013*

Avis CSRPN / 2014-04-18 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 25 octobre 2013 est validé à l'unanimité

#### *- Avis sur les listes rouges régionales des amphibiens et des reptiles*

Avis CSRPN / 2014-04-18 / n° 002 : Le CSRPN émet un avis favorable, à l'unanimité, à la liste rouge régionale des amphibiens et des reptiles sous réserve d'obtenir que la liste rouge régionale des amphibiens et des reptiles ait reçu l'avis favorable de l'UICN France, et sous réserve de la production d'un rapport tenant compte des demandes formulées ce jour en séance.

### CSRPN du 20 juin 2014

#### *- Validation du compte-rendu de séance du 18 avril 2014*

Avis CSRPN / 2014-06-20 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 18 avril 2014 est validé à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des remarques formulées.

#### *- Avis sur le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de midi-pyrénées*

Avis CSRPN / 2014-06-20 / n° 002 : Le CSRPN émet un avis favorable au projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées.

Le CSRPN souligne la volonté de l'État et de la Région d'associer fortement le Conseil à la préparation et à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique au delà des seules obligations réglementaires. Il se félicite de la manière dont le schéma a été progressivement construit.

Le présent avis du CSRPN a été élaboré en vérifiant la prise en compte des 8 avis émis au fur et à mesure de l'élaboration du schéma.

Le CSRPN regrette toutefois que les maîtres d'ouvrage n'aient pas eu la possibilité d'ajuster la modélisation cartographique du schéma et des corridors de la trame verte, aux situations problématiques constatées. Les réserves du Conseil sur la cartographie l'ont conduit à ne pas donner d'avis sur l'atlas cartographique lors des séances du 7 septembre 2012, 7 décembre 2012, 8 février 2013, 28 juin 2013. Le Conseil avait notamment appelé l'attention sur la valeur théorique des corridors de la trame verte issus de la modélisation, sans possibilité de validation au cas par cas. Cette représentation peut être mal interprétée par les acteurs du territoire compte tenu de l'échelle de restitution au 1/100 000° (liée au cadrage national).

Le CSRPN regrette également que le projet de réunion d'un groupe de travail *ad hoc* n'ait pas pu aboutir mais considère aujourd'hui que les difficultés opérationnelles de révision de la cartographie auraient limité la portée de son travail.

Le CSRPN recommande d'améliorer la représentation des corridors de la trame verte :

- en modifiant le texte et la légende des cartes en faisant apparaître qu'il s'agit de tracés issus d'une modélisation n'ayant pas donné lieu à une validation corridor par corridor ou à des vérifications de terrain
- et en augmentant fortement leur largeur de manière à visualiser des secteurs de corridors, sortes de zones d'incertitudes, qui seront affinés lors des démarches territoriales.

Le CSRPN souligne l'enjeu de préciser les indicateurs d'évolution de la biodiversité en lien avec l'Observatoire régional de la biodiversité.

Dans le cadre de l'application du présent schéma lorsqu'il sera approuvé et adopté, le CSRPN :

- préconise de mettre en place la démarche nécessaire pour maîtriser opérationnellement la cartographie des corridors selon un processus d'amélioration continue, au fur et à mesure de l'intégration des travaux issus des démarches locales, et de l'amélioration de la connaissance sur les sous-trames, ainsi que pour assurer la structuration, complémentation, validation, hiérarchisation de l'ensemble des jeux de données ;
- souligne l'effort fait d'avoir utilisé des jeux de données incomplets ou hétérogènes pour certaines trames (zones humides et milieux cultivés) et recommande d'étendre cette démarche aux autres thèmes lorsque nécessaire, considérant qu'il vaut mieux ne pas rater des enjeux que d'attendre que les couches d'information soient complètes et homogènes pour les traiter ;
- préconise :
  - o de faire évoluer, dans tout le territoire et plus particulièrement pour la plaine, la définition des corridors par une approche multi-trames et non par sous-trame ;
  - o de prévoir des critères spécifiques de sélection des cœurs de biodiversité en secteur de plaines et collines, où les enjeux restent sous-estimés, critères différents du reste du territoire, et ce en complément des recommandations nationales ;
- recommande :
  - o d'améliorer la discrimination des sous-trames entre plaines/collines et montagnes en s'appuyant au mieux sur la carte de la végétation de la France du CNRS (utilisation des séries de végétation) et de remplacer le terme « d'altitude » par « de montagne » (voir avis 2011-09-16/010) ;
  - o de compléter la sous-trame des milieux rocheux par la prise en compte de ces milieux hors de la montagne pyrénéenne, et tout particulièrement les milieux karstiques caussenards ;
  - o de discriminer les forêts selon la naturalité appréciée selon (i) l'ancienneté de l'état boisé et (ii) selon la représentation des phases de maturité et de sénescence riches en microhabitats dans les peuplement et suggère pour cela d'utiliser notamment les données de l'Institut de l'information géographique et forestière et la cartographie des forêts anciennes basée sur les cartes d'état major et notamment la vectorisation des feuilles des Pyrénées par l'INRA et le programme d'inventaire des vieilles forêts pyrénéennes (EIP, CBN, CEN...) ;
  - o de poursuivre la réflexion sur la sous-trame des milieux cultivés (densité bocagère, intensification agricole...).

<b>CSRPN du 12 septembre 2014</b>
-----------------------------------

***- Validation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2014***

Avis CSRPN / 2014-09-12 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 20 juin 2014 est validé à l'unanimité, moins une abstention.

<b>CSRPN du 14 novembre 2014</b>
----------------------------------

***- Validation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2014***

Avis CSRPN / 2014-11-14 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 12 septembre 2014 est validé à l'unanimité, moins six abstentions.

***- Avis sur la liste rouge des champignons de Midi-Pyrénées***

Avis CSRPN / 2014-11-14 / n° 002 : Le CSRPN salue le travail effectué, notamment la mise à jour du référentiel et émet un avis favorable sur la liste rouge des champignons menacés de Midi-Pyrénées (tenant compte de l'addenda/errata au rapport final présenté en séance). Il insiste toutefois sur les efforts de prospection de terrain et de développement des connaissances, vers les hyphomycètes par exemple, pour compléter la liste et résorber le nombre de données classées DD (données déficientes).

La liste rouge des champignons est validée à l'unanimité moins une abstention.

***- Avis sur la liste révisée des araignées et sur la liste (nouvelle) des Hétérocères déterminantes ZNIEFF de Midi Pyrénées***

Avis CSRPN / 2014-11-14 / n°003 : Le CRSPN salue le travail effectué et valide, sous réserve de quelques modifications d'habitats, la liste des espèces déterminantes ZNIEFF d'araignées et opilions. Dans l'évolution à venir, il recommande d'affiner le traitement mathématique des données en tenant compte notamment du nombre de données par maille.

La liste révisée des araignées et opilions déterminants Znieff de Midi-Pyrénées est validée à l'unanimité

Avis CSRPN / 2014-11-14 / n°004 : Le CRSPN salue le travail effectué et valide la liste des espèces déterminantes ZNIEFF d'hétérocères. Il recommande dans l'évolution à venir d'affiner le traitement mathématique des données en tenant compte notamment du nombre de données par maille.

la liste (nouvelle) des hétérocères déterminantes Znieff de Midi-Pyrénées est validée à l'unanimité